

## Appel à Manifestation d'Intérêt Pour l'obtention du label « Parcours Préparatoire au Professorat des Ecoles »

CA du 1<sup>er</sup> JUIN 2021  
ANNEXE 20.2

### ■ Contexte

De nombreux néo-bacheliers souhaitent se destiner au professorat des écoles et, pour répondre à ces vocations précoces, des dispositifs ont déjà été mis en place au sein des universités. Il s'agit de licences « monodisciplinaires » avec des parcours ou modules de formation spécifiques au professorat des écoles, déclinés au sein d'une ou plusieurs mentions ; ou de licences dites « pluridisciplinaires » avec des parcours pour le professorat des écoles rattachés à diverses mentions de licence.

Parallèlement, un vivier de futurs professeurs des écoles se situe au sein des classes préparatoires aux grandes écoles puisque ces dernières offrent une formation pluridisciplinaire qui, à l'issue de deux ans, donne droit à des crédits ECTS ; ou encore au sein de modèles hybrides comme les prépas D1 et D2 qui sont des filières permettant d'allier la classe préparatoire à un cursus universitaire.

Sur la base de ce constat, et afin de diversifier les voies d'accès à la fonction publique, **le MESRI et le MENJS ont décidé de créer ensemble une nouvelle formation hybride au professorat des écoles.**

Cette nouvelle formation conjuguera pluridisciplinarité, professionnalisation, initiation à la recherche, excellence et ouverture sociale ; elle pourra déboucher sur un Master MEEF 1<sup>er</sup> degré ou permettra une orientation vers d'autres formations.

Il s'agit du **Parcours Préparatoire au Professorat des Ecoles (PPPE).**

Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt vise à la **labellisation par le MESRI** de ces parcours préparatoires au professorat des écoles, portés par une université en partenariat avec un lycée, avec pour objectif **l'ouverture d'au moins 1 parcours par région académique à la rentrée 2021. La capacité d'accueil de chacun de ces parcours sera comprise entre 30 et 40 étudiants.**

### ■ Présentation générale du Parcours Préparatoire au Professorat des Ecoles

Le parcours préparatoire au professorat des écoles est un **parcours de licence, porté par une université et donnant lieu à l'attribution de 180 ECTS** en cas de succès. Il est opéré à part égale entre le lycée et l'université et débouche de façon naturelle sur le Master MEEF 1<sup>er</sup> degré, garantissant à ce titre un continuum de formation de cinq ans préparant au concours de professeur des écoles.

Le parcours prépare au **diplôme national de licence**, prioritairement (mais non exclusivement) en mathématiques et en lettres, car il doit garantir la maîtrise des savoirs fondamentaux attendus d'un professeur des écoles, principalement dans ces deux domaines.

Le parcours comportera une dimension **fortement pluridisciplinaire** permettant ainsi aux étudiants d'être préparés à la polyvalence qui caractérise le métier de professeur des écoles.

Il doit assurer des **possibilités de réorientation** aux étudiants dont le projet personnel évoluerait. Si son débouché naturel est le **Master MEEF 1<sup>er</sup> degré**, à l'issue de leur licence et en fonction de la mention à laquelle le parcours est adossé, les étudiants peuvent choisir d'autres voies.

Le parcours comporte une **partie professionnelle** permettant de se familiariser avec la réalité du métier. Il s'agit de séquences d'observation en école ou en classe dès la première année, puis à partir de la deuxième année de stages en observation ainsi que de stages en pratique accompagnés. Ces séquences sont complétées par des conférences assurées par des professionnels de terrain.

Il inclut une **sensibilisation à l'environnement institutionnel** du MENJS et plus généralement du **cadre de la fonction publique d'éducation** (système et gouvernance, éthique et déontologie, entrée juridique, carrières, etc).

Il comporte une **dimension de formation à et par la recherche**. Cette dimension s'exprime par une initiation aux méthodologies de la recherche en deuxième et troisième années.

Le parcours prévoit une **mobilité à l'étranger** en troisième année. Elle doit permettre le renforcement de la maîtrise d'une langue étrangère et/ou la découverte d'autres systèmes éducatifs. Cette ouverture internationale pourra être capitalisée dans la perspective de passer, en master, le nouveau certificat d'aptitude à l'enseignement français à l'étranger (CAPEFE).

#### ■ **Cahier des charges**

Le cahier des charges du parcours préparatoire au professorat des écoles est joint **en annexe** de cet Appel à Manifestation d'Intérêt.

La partie lycée sera cadrée au niveau national par le MENJS et l'IGESR sur la base de la maquette proposée et susceptible d'évoluer légèrement dans les prochains mois.

La partie université sera définie par les équipes pédagogiques de l'université porteuse en articulation étroite avec les équipes enseignantes du lycée partenaire pour garantir la cohésion pédagogique d'ensemble.

#### ■ **Objectif pour la rentrée 2021**

La rentrée 2021 permettra la mise en place expérimentale de ces parcours en métropole et dans les Outre-mer.

Comme il s'agit d'une phase d'expérimentation, l'objectif pour septembre 2021 est d'ouvrir au moins un parcours par région académique et au maximum un parcours par académie.

#### ■ **Processus de labellisation du PPPE par le MESRI**

« Après labellisation par le MESRI, le parcours de licence apparaîtra spécifiquement sur Parcoursup ainsi que sa capacité d'accueil

Les universités intéressées seront contactées par les recteurs d'académie en lien avec les recteurs délégués à l'ESRI et les recteurs de région académique qui sont les coordinateurs des projets sur le territoire, notamment au moment de définir le lycée correspondant le mieux au parcours envisagé par l'université.

- **Etape 1 : labellisation pour inscription sur Parcoursup**

**Avant le 20 novembre 2020**, l'université porteuse du projet doit envoyer une lettre d'intention accompagnée de l'avis du recteur de région académique.

La lettre d'intention et l'avis du recteur de région académique seront envoyés à l'adresse suivante: [label-pppe@enseignementsup.gouv.fr](mailto:label-pppe@enseignementsup.gouv.fr)

La lettre d'intention comprendra :

- La structuration du partenariat université-lycée,
- la mention de licence à laquelle le parcours sera adossé,
- tous les éléments permettant de justifier la pertinence du partenariat (situation géographique et transports, adéquation avec un vivier d'étudiants, présence d'un internat, expérience des équipes pédagogiques envisagées, etc.),
- la description de la méthode utilisée pour la co-construction du contenu pédagogique des enseignements dispensés entre les équipes de l'université et les équipes du lycée,
- éventuellement, le descriptif des UE envisagées pour l'université (facultatif pour le 20 novembre 2020),
- les dispositifs d'accompagnement pour la réorientation des étudiants en cas d'échec en première ou en deuxième année ,
- les modalités d'évaluation envisagées (jurys communs, suivi des cohortes, etc.).

**Entre le 20 novembre et le 27 novembre 2020**, les lettres d'intention seront étudiées par une commission ad hoc constituée de membres du MESRI, du MENJS et de l'IGESR.

**Le 27 novembre 2020**, le MESRI annoncera les parcours labellisés « Parcours préparatoires au Professorat des Ecoles » pour la rentrée 2021 pour une durée pouvant aller jusqu'à 5 ans.

**Entre le 27 novembre et le 15 décembre 2020**, les universités labellisées afficheront leurs parcours PPPE sur Parcoursup. Un label spécifique sera apposé sur la licence choisie.

- **Etape 2 : Accompagnement des formations labellisées pour la structuration des PPPE**

**De janvier 2021 à juin 2021**, les équipes pédagogiques mixtes des binômes université-lycée labellisés seront accompagnés par le MESRI, par le MENJS et par l'IGESR pour les aider à :

- Définir la maquette du parcours en unités d'enseignement articulant les enseignements à l'université à ceux du lycée
- structurer le parcours en blocs de connaissances et compétences
- construire des indicateurs de suivi adaptés à cette formation hybride

Les rectorats encadreront les équipes pour trouver des berceaux de stage.

Des formations spécifiques conjointes seront organisées **au printemps 2021** pour les équipes enseignantes lycée/ université.

**Au plus tard le 1<sup>er</sup> juin 2021**, le descriptif complet des parcours labellisés devra être envoyé aux recteurs de région académique et à l'adresse [label-pppe@enseignementsup.gouv.fr](mailto:label-pppe@enseignementsup.gouv.fr)

Le descriptif comprendra :

- la maquette de lycée
- le descriptif des UE
- l'organisation de l'alternance entre lycée et université
- les modalités d'évaluation de contrôle des connaissances et la composition des jurys
- les destinations envisagées pour les stages à l'étranger de troisième année
- les processus de pilotage entre équipes du lycée et de l'université
- les indicateurs de suivi

Ce descriptif donnera lieu à une convention passée entre le lycée et l'université.

■ **Adresse mail pour toute information**

Les demandes de renseignements complémentaires peuvent être adressées à l'adresse suivante:  
[label-pppe@enseignementsup.gouv.fr](mailto:label-pppe@enseignementsup.gouv.fr)